

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **40 (1969)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XL<sup>e</sup> ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 9 Septembre 1969

## SOMMAIRE

Le Comité de l'ADIJ au travail — L'ADIJ réanime sa Commission forestière — Le « Berne-Lätschberg-Simplon », aujourd'hui et demain — La formation horlogère

### Le Comité de l'ADIJ au travail

*Le Comité de l'ADIJ s'est réuni le 10 septembre à Bévillard sous la présidence de M. René Steiner. Il a alloué une série de subventions, notamment une de 3000 fr. pour le raccordement au réseau d'eau et d'électricité de trois fermes de la commune de Soulce et une autre de près de 1000 fr. pour la construction d'une barrière entre un terrain de camping et l'étang des Royes (commune de Saignelégier). Il a donné compétence au Bureau de commander une réédition de l'ouvrage du Centre de recherches en anthropologie régionale de l'Université de Genève sur les « Villes et campagnes du Jura » et la « Situation démographique du Clos-du-Doubs ».*

*M. Salomoni, inspecteur forestier à Moutier, rapporta sur la « réanimation » de la Commission forestière de l'ADIJ, qui s'appellera « Commission des forêts et du bois ». Le président en sera M. Salomoni, qui aura notamment pour collaborateurs M. J.-P. Farron, conservateur des forêts du Jura, et M. G. Letté, adjoint.*

*M. René Steiner fit un exposé sur le trafic voyageurs franco-suisse à Delle, qui reste minime dans les deux paires de directs, malgré un assez important service d'abonnés le matin et le soir. Quant au trafic marchandises, il est en progression, A Bourogne, l'aménagement des installations portuaires semble ne plus progresser depuis un certain temps, mais on reste optimiste, à la Chambre de commerce de Belfort, quant à l'avenir du port fluvial. D'importantes discussions viennent d'avoir lieu à Paris à ce sujet.*

*Le Comité de l'ADIJ est revenu sur sa décision d'adresser une requête au BLS en vue de la suppression de la surtaxe sur le tronçon Moutier-Granges. Cette suppression est prévue pour la reprise du BLS par la Confédération.*

*Après avoir souhaité que l'acceptation des articles constitutionnels sur le droit foncier et l'aménagement du territoire permette à la Confédération d'assurer une meilleure coordination entre les plans d'aménagement des cantons, le Comité de l'ADIJ a chargé le Bureau de prendre position, au moment opportun, contre l'initiative Schwarzenbach concernant la limitation de la main-d'œuvre étrangère, de manière à défendre les intérêts supérieurs de l'économie jurassienne.*

ADIJ